Membres de la Mpte de paris et autres Condts

351

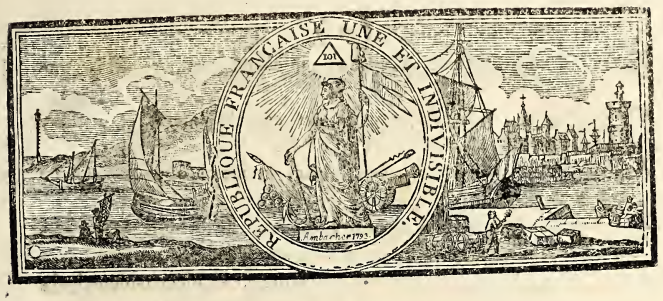

11 thes II

29 VII 94

N°. 35.

JUGEMENT
RENDU
PAR LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE,

Établi à Paris.

Qui ordonne que *B*ertrand Armant, lecteur-secrétaire, membre du conseil-général de la commune;

Jean-*B*aptiste-Crespin Taillebot, officier-municipal;

Gervais *B*eaudouin, compagnon jouaillier;

Prosper Sijas, commis à l'administration de la régie;

Pierre Remy, tablettier, administrateur de police;

Claude-Antoine Deltroit, officier-municipal, et membre de l'état civil.

Case folio FRC 9388 no. 9

Jean-Guillaume-François Vaucanu, marchand, membre de la commune ;

Claude Bigant, peintre, membre du conseil-général et membre de l'administration de police ;

Jean-Charles-Pierre Lesire, cultivateur, et membre du conseil de la commune ;

Jean-Baptiste-Emmanuel Legendre, directeur de la régie des postes, et actuellement agent national des postes et officier-municipal ;

Jean-Philippe-Victor Charlemagne, instituteur et officier-municipal ;

Pierre-Nicolas Delacour, notaire et officier-municipal ;

Augustin-Germain Jobert, négociant et officier-municipal ;

Pierre-LouisParis, ex-professeur de belles-lettres et officier-municipal ;

Claude Jonquoy, tablettier et administrateur ;

René-Toussaint Daubancourt, coffretier, membre de la commune ;

Jean-Baptiste Vincent, entrepreneur de bâtiments et membre du conseil général ;

Martin Wichterich, cordonnier et administrateur de police ;

Pierre-Henry, receveur des lotteries, depuis administrateur de police ;

Jean Cazenard, commis-marchand, officier-municipal ;

Jean-Louis Gibert, pâtissier et membre de la commune ;

Pierre Giraud, marchand mercier et membre du conseil-général de la commune ;

François Pelletier, marchand de vin, notable et membre de la commune ;

Nicolas Jérôme, tourneur, officier-municipal et directeur des postes ;

Jean-Baptiste Cochois, commis-marchand, et depuis employé au bureau civil et criminel dans les bureaux du commissaire Herman, et membre de la commune ;

Jean-Léonard Farrot, peintre et administrateur de police ;

René Grenard, fabriquant de papier, et membre du conseil-général de la commune ;

Jacques Lasnier, homme d'affaires, officier-municipal de la commune de Paris ;

André Mercier, libraire et directeur des imprimeries de la fabrication des assignats ;

Jean-Pierre Bernard, domestique et membre de la commune ;

Etienne-Antoine Souars, âgé de 56 ans, natif d'Aubervilliers, dit les Vertus, district de Franciade, demeurant rue des Vieux-Augustins, N° 32 ;

Dominique Mettot, agent d'affaires et secrétaire-greffier, adjoint de la municipalité aux archives de l'état civil ;

Louis-Joseph Mercier, menuisier, notable de la commune et administrateur des Quinze-vingts ;

Jean-Jacques *B*aurieux, âgé de 45 ans, né d'Arles, département des *B*ouches-du-Rhône, horloger et officier-municipal, demeurant à Paris, rue du fauxbourg Honoré, N°. 19 ;

Antoine Gentelle, âgé de 54 ans, né à Moissy-Cramaire, département de Seine-et-Marne, membre du conseil-général de la commune, demeurant à Paris rue de la Grande-Tuanderie, N°. 18 ;

Déclarés traitres à la patrie par décret du 9 Thermidor, seront livrés à l'exécuteur des jugemens criminels pour leur faire subir la peine de mort infligée à tous traîtres à la république, et ce sans délai, sur la place publique de la révolution de cette ville.

Du 11 Thermidor, l'an 2 de la république française, une et indivisible.

AU nom du peuple français, le tribunal a rendu le jugement suivant.

L'an deuxième de la république française, une, indivisible et impérissable, le onzième jour de thermidor, une heure de relevée.

En l'audience publique du tribunal révolutionnaire, les portes ouvertes, et composé des citoyens Sellier,

vice-président, faisant les fonctions de président; Bravet, Maire, Lohier, Felix et Laporte, juges; Liendon, substitut de l'accusateur public, et Wolff, commis greffier.

Sur le réquisitoire de l'accusateur public, le tribunal a fait introduire, libres et sans fers, à l'audience, les conspirateurs ci-devant membres du conseil-général de la commune, déclarés coupables de rébellion et mis hors de la loi par les décrets de la convention nationale et ci-après nommés.

Il a été fait lecture à chacun d'eux des lois qui les concernent, qui ont été lues, publiées au tribunal, l'identité des personnes desdits conspirateurs ayant été préalablement constatée par leurs aveux, et encore par la déclaration de deux témoins pour chacun d'eux, qui ont attesté à l'audience publique connoître ces individus.

Ont été introduits à l'audience et successivement:

SAVOIR:

Bertrand Armant, lecteur-secrétaire, membre du conseil-général de la commune, âgé de 55 ans, né de Tigne, département du Mont-Blanc, demeurant à Paris, rue Favart, N° 4;

Dont l'identité a été attestée par Pierre-Nicolas Chrétien, âgé de 33 ans, limonadier, demeurant à Paris, rue Favart, et Thomas Thibaut, âgé de vingt-neuf ans, commissaire de la section du Nord, demeurant à Paris, rue du fauxbourg Martin.

Jean-Baptiste-Crespin Taillebot, âgé de 58 ans, né de Joui-le-peuple, district de Pontoise, maçon et officier-municipal, demeurant à Paris, rue du fauxbourg du Temple, N°. 11;

Dont l'identité a été attestée par Jean-Baptiste Asny, demeurant à Paris, rue des Filles-du-Calvaire, et Edme Lejeune, âgé de 45 ans, demeurant à Paris, rue du fauxbourg du Temple.

Gervais-Baudouin Boullanger, compagnon jouaillier, général de brigade, attaché à la 17°. division, âgé de 38 ans, né de Liege, demeurant à Paris, rue Honoré, N°. 59, mis hors de la loi, comme s'étant soustrait au décret d'arrestation prononcé contre lui par le décret du 10 Thermidor présent mois;

Dont l'identité a été constatée par Jean Fabre, employé au greffe du tribunal révolutionnaire, âgé de 27 ans, demeurant à Paris, rue Jacob, Pierre-Jean Marbel, âgé de 45 ans, peintre, demeurant à Paris, rue Meslé.

Prosper Sijas, commis à l'administration de la régie, âgé de 35 ans, né à Vire département du Calvados, demeurant à Paris rue Grange-bateliere, N°. 21, mis hors de la loi par decret de la convention nationale d'aujourd'hui;

Dont l'identité a été attestée par Marbel, ci-dessus nommé, et par François Vaumarant, âgé de 26 ans, demeurant à Paris, cour des ci-devant Jacobins-Honoré.

Pierre Remy, tablettier, administrateur de police, âgé de 45 ans, né de Chaumont, département de la Haute-Marne, demeurant à Paris rue Louis, section de l'Indivisibilité, N°. 595;

Dont l'identité a été constatée par Jean-François Sellier, tablettier, âgé de 30 ans, demeurant à Paris, rue Grénetat, et ledit Thibaut, ci-dessus nommé.

Claude-Antoine Deltroit, ancien menuisier, officier-municipal et membre de l'état civil, âgé de 43 ans, né de Pontoise, demeurant à Paris, quai de la Mégisserie, N°. 21;

Dont l'identité a été attestée par Jean-Baptiste Maximilien Lafontaine, âgé de 41 ans, cizeleur, rue de la Monnoie, et François-Benjamin Sterlky, âgé de 41 ans, secrétaire de la section du Musœum, demeurant à la section du Musœum.

Jean-Guillaume-François Vaucannu, marchand mercier, membre de la commune, âgé de 37 ans, natif de Germain de Montgommery, département du Calvados, demeurant à Paris rue du Monceau, section de la Commune;

Dont l'identité a été attestée par Louis-Pierre Boissu, âgé de 54 ans, employé au bureau de la guerre, demeurant rue Rousselet, et par Etienne-François Daveaux, âgé de 40 ans, cordonnier, demeurant rue Antoine.

Claude Bigant, peintre, membre du conseil-général et membre de l'administration de police, âgé de 40 ans, natif de Paris, y demeurant rue des Boullangers-Victor, N°. 5, section des Sans-Culottes;

Dont l'identité a été attestée par Charles-François-Amelin, âgé de 31 ans, professeur, rue Soldet, et par Pierre-Louis Famerot, âgé de 27 ans, peintre, rue Martin.

Jean-Pierre Lesire, cultivateur et membte du conseil-général de la commune, âgé de 43 ans, né à Rosay, département de Seine-et-Marne, demeurant quay de l'Union, section de la Fraternité;

Dont l'identité a été attestée par Louis Deschamps, âgé de 58 ans, demeurant rue et isle de la Fraternité, et par Michel-Antoine Lupont, agé de 36 ans, marchand de vin, demeurant, rue Poultier.

Jean-Baptiste-Emmanuel Legendre, directeur des comptes à la régie des postes, et actuellement agent national des postes et officier-municipal, âgé de 62 ans, natif de Paris, y demeurant rue de la Monnoie, N°. 51, section du Musœum;

Dont l'identité a été constatée par Edme-Félix Fauvel, âgé de 60 ans, demeurant rue Jacques, et par Guillaume Lafeu, âgé de 54 ans, employé au département, demeurant, à Paris rue de la Colombe.

Jean-Philippe-Victor Charlemagne, âgé de 26 ans, natif de Paris, y demeurant, rue de Cléry, N° 92, instituteur et officier-municipal;

Dont l'identité a été attestée par Claude-Jean-François Despeaux, âgé de 63 ans, artiste, demeurant rue du Chantier, et par François Boisméran, ci-dessus nommé.

Pierre-Nicolas Delacour, ex-notaire et officier-municipal, âgé de 37 ans, natif de Beauvais, département de l'Oise, demeurant rue Neuve-Eustache, section de Brutus;

Dont l'identité a été constatée par Charles-Nicolas Tavernier, huissier, demeurant rue de la Monnoie, section du Musœum, et par Boisméran, ci-dessus nommé.

Augustin-Germain Jobert, négociant et officier-municipal, âgé de 50 ans, natif de Montigny-sur-Aube, département de la Côte-d'or, demeurant à Paris, rue des Prescheurs, N°. 24;

Dont l'identité a été attestée par Favereau, ci-dessus nommé, et par Jean Devese, âgé de 55 ans, charpentier, demeurant rue de Pépiniere.

Pierre-Louis Paris, ex-professeur de belles-lettres et officier-municipal de la commune de Paris, âgé de 35 ans, natif de Paris, y demeurant, rue des Carmes, N°. 27, section du Panthéon;

Dont l'identité a été attestée par les citoyens Fauvel et Ancelin, ci-dessus nommés.

Claude Jonquoy, tablettier et administrateur, âgé de 44 ans, natif de Massiac, département du Cantal, demeurant rue Jean-Robert, N°. 15, section des Gravilliers;

Dont l'identité a été attestée par Marbelle, ci-dessus nommé, et François Praut, ébéniste, âgé de 44 ans, demeurant rue des Gravilliers.

René-Toussaint Daubancourt, coffretier, membre de la commune, âgé de 53 ans, natif de Paris, y demeurant, rue des Petits-champs, N°. 23, section de la Halle-au-Bled;

Dont l'identité a été attestée par Fabre, ci-dessus nommé, et Jacques Godefroy, âgé de 31 ans, demeurant rue Denis, N°. 57.

Jean-Baptiste Vincent, entrepreneur de batiments, membre du conseil-général et agent de la grosse artillerie de la république, âgé de 36 ans, natif de Monthier-saint-

Jean

Jean, département de la Côte-d'Or, demeurant à Paris, rue de Cléry, section de Bonne-Nouvelle;

Dont l'identité a été attestée par Devin, ci-devant nommé, et par HyacintheOurce, âgé de 42 ans, entrepreneur de bâtiment, demeurant rue Neuve-de-l'Égalité.

Martin Wichterich, cordonnier et administrateur de police, âgé de 45 ans, natif de Cologne, demeurant à Paris, rue de Lappe, section de Popincourt;

Dont l'identité a été attestée par Philippe Henrich, âgé de 27 ans, cordonnier, demeurant à Paris, rue de la Roquette, et Guillaume-Simon Bollier, âgé de 26 ans, demeurant susdite rue.

Pierre Henry, receveur des lotteries, depuis administrateur de police, âgé de 48 ans, natif de Riez, département du Var, demeurant à Paris, rue Antoine, section de l'Indivisibilité;

Dont l'identité a été attestée par Sterlky, ci-devant nommé, et Antoine-François Decret, âgé de 32 ans, membre du comité révolutionnaire de l'Arsenal, demeurant place de la Liberté.

Jean Cazenard, commis-marchand, officier-municipal, âgé de 38 ans, natif de Belleville, près Paris, demeurant à Paris, rue d'Orléans, section de l'Homme-Armé;

Dont l'identité a été attestée par Claude Chalandon, âgé de 44 ans, cordonnier, demeurant à Paris, rue de Paradis; et par Louis-François Bibert, âgé de 36 ans, demeurant à Paris, rue des Blancs-Manteaux.

Jean-Louis Gibert, pâtissier, et membre de la com-

mune, âgé de 43 ans, natif de Luzancy-sur-Marne, département de Seine-et-Marne, demeurant rue du fauxbourg Denis, N°. 25, section du Nord;

Dont l'identité a été attestée par Thibaut, ci-dessus nommé, et par André Contat, âgé de 49 ans, employé au tribunal révolutionnaire.

Pierre Giraud, marchand mercier, et membre du conseil-général de la commune, âgé de 27 ans, natif de Paris, y demeurant, rue des Deux-Ponts, N°. 40, section de la Fraternité;—

Dont l'identité a été attestée par Pierre-François Vauselet, âgé de 33 ans, gendarme, demeurant à Paris, rue de la Fraternité, et par Sterlky, ci-dessus nommé.

François Pelletier, marchand de vin, notable et membre de la commune, âgé de 33 ans, natif de Cheminon, département de la Marne, demeurant à Paris, fauxbourg Denis;

Dont l'identité a été attestée par Mathieu Billon, juré, âgé de 59 ans, demeurant rue fauxbourg Denis, et par Thiébaut, ci-dessus nommé.

Nicolas Jérosme, âgé de 44 ans, natif de Paris, rue Jacques-de-la-Boucherie, N°. 213, tourneur, officier-municipal et directeur des postes;

Dont l'identité a été attestée par Jacques Herve, huissier, âgé de 50 ans, demeurant rue de Bretagne, et par Étienne Brochet, âgé de 40 ans, demeurant rue des Arts.

Jean-Baptiste Cochois, âgé de 53 ans, natif de Paris, demeurant rue de l'Égalité, commis-marchand, et depuis

employé au bureau civil et criminel dans les bureaux du commissaire Hermanet, membre de la commune ;

Dont l'identité a été attestée par Condle, ci-dessus nommé, et Jean-Baptiste Gaillard, âgé de 36 ans, gendarme, demeurant rue Étienne.

Jean-Léonard Farrot, peintre, et administrateur de police, âgé de 31 ans, natif de Paris, y demeurant, rue fauxbourg Franciade, N°. 45 ;

Dont l'identité a été attestée par François Lavacquerie, âgé de 45 ans, concierge de l'Abbaye, et Lafus, ci-devant nommé.

René Grenard, fabriquant de papier, et membre du conseil-général de la commune, âgé de 45 ans, natif de la Garesne, département de Seine-et-Oise, demeurant à Paris, rue et section des Piques ;

Dont l'identité a été attestée par Devesne, ci-devant nommé, et par Louis-François Belfresne, âgé de 58 ans, demeurant à Paris, rue des Capucines.

Jacques Lasnier, homme d'affaires, officier-municipal de la commune de Paris, âgé de 52 ans, natif d'Osoir-la-Ferriere, département de Seine-et-Marne, demeurant rue du Four-Germain, N°. 286 ;

Dont l'identité a été attestée par Michel Boutry, cordonnier, âgé de 31 ans, demeurant rue du Four, et par Agricole Vitra, âgé de 30 ans, cordonnier, demeurant rue du Vieux-Colombier.

André Mercier, libraire et directeur des imprimeries de la fabrication des assignats, âgé de 43 ans, natif de Paris, y demeurant, rue Neuve-des-Capucines, N°. 188 ;

Dont l'identité a été attestée par Louis Magny; âgé de 30 ans, commissaire au salpêtre, demeurant à Paris, rue Mouftard, et par Jean-Léonard Colinet, âgé de 28 ans, imprimeur, rue des Cinq-Diamans.

Jean-Pierre Bernard, domestique, membre de la commune, âgé de 38 ans, natif de Lachalade, département de la Meuse, demeurant à Paris, rue Germain-l'Auxerrois, section du Muséum;

Dont l'identité a été attestée par Benoît-Blaise Pitet, âgé de 38 ans, demeurant rue du Muséum, et par Jean-Fradue, âgé de 18 ans, tambour de la section du Muséum, demeurant au Muséum.

Etienne-Antoine Souars, âgé de 56 ans, natif d'Aubervillièrs, dit les Vertus, district de Franciade, demeurant rue des Vieux-Augustins, n°. 32;

Dont l'identité a été attestée par Antoine-Nicolas Lanoix, âgé de 34 ans, cordonnier, demeurant rue Martin, et par Julien la Pierre, âgé de 33 ans, cizeleur, demeurant rue Méry.

Dominique Mettot, agent d'affaire, et secrétaire greffier, adjoint de la municipalité, aux archives de l'état civil, âgé de quarante-cinq ans, natif de Nancy, département de la Meurthe, demeurant à la maison commune;

Dont l'identité a été attestée par Pierre-Denis Harang, âgé de trente-deux ans, boulanger, demeurant à Paris, rue des Vieux-Augustins, et par Fabre, déjà nommé.

Louis-Joseph Mercier, menuisier, notable à la commune, et administrateur des Quinze-Vingts, âgé de 40

ans, natif de Sacy-le-Grand, district de Clermont, département de l'Oise, demeurant rue des Trois Pistolets, section de l'Arsenal, n°. 14;

Dont l'identité a été attestée par Derest et Pillet, ci-dessus nommés.

Jean-Jacques Baurieux, âgé de 45 ans, né d'Arles, département des Bouches-du-Rhône, horloger et officier-municipal, demeurant à Paris, rue du fauxbourg-Honoré, n°. 19;

Dont l'identité a été attestée par Lavacquerie et Deves, ci-dessus nommés.

Antoine Geintelle, âgé de cinquante-quatre ans, né à Morssy-Cramaire, département de Seine-et-Marne, membre du conseil-général de la commune, demeurant à Paris, rue de la grande Tuanderie, n°. 18;

Dont l'identité a été attestée par Jean Lebure, âgé de quarante ans, ferblantier, demeurant à Paris, place d'Arme, cloître Jacques, et par Joseph Fabre, âgé de cinquante-quatre ans, demeurant à Paris, rue Sauveur, n°. 44, membre du comité révolutionnaire de la section de Bon-Conseil.

Tous les susnommés, à l'exception de Sijas et Boulanger, convaincus d'avoir assisté aux délibérations liberticides et rebelles de la commune de Paris, dans la journée du 9 du présent mois, et dans la nuit du 9 au 10, et d'avoir participé auxdites délibérations, pendant qu'elle recéloit dans son sein les traîtres décrétés d'accusation par la convention nationale; ouï l'accusateur public en ses

conclusions, le tribunal ordonne que les trente-cinq conspirateurs ci-dessus nommés, seront à l'instant livrés à l'exécuteur des jugemens criminels, pour subir dans le jour, la peine de mort due aux conspirateurs et traîtres à la patrie, mis hors de la loi, par la convention nationale, ci-après rapporté, dont la lecture a été faite, et dont la teneur suit:

Décret de la convention nationale, du 9 thermidor, l'an deuxième de la république française.

» La convention nationale décrète que le maire, tous » les officiers-municipaux et notables de la commune de » Paris, qui ont pris part à la rebellion, et qui ont reçu » dans leur sein les individus décrétés d'arrestation, sont » mis hors de la loi «.

Loi du 10 thermidor, l'an second de la république.

» La convention nationale, sur le rapport de ses co- » mités de salut public et de sûreté générale, décrète:

ARTICLE PREMIER.

» Le tribunal révolutionnaire fera transcrire sans délai » les décrets rendus hier contre les députés déclarés traî- » tres à la patrie et mis hors de la loi, contre le maire » et l'agent national de Paris; contre Dumas, président » du tribunal révolutionnaire; contre Hanriot, ex-com- » mandant de la garde nationale; Bauquesne, attaché » aux bureaux des procès-verbaux de la convention na- » tionale, qui se sont soustraits au décret d'arrestation, » pour se réunir à la commune rebelle, et contre les

» généraux Lavalette et Boullanger, également compris » dans le décret d'arrestation, et auquel ils parvinrent à » se soustraire, en portant les armes contre le peuple.

II.

» L'exécution aura lieu aujourd'hui même, sur la » place de la révolution.

III.

» Le présent décret sera expédié sur-le-champ, et en- » voyé à l'accusateur public près le tribunal révolution- » naire ».

Loi de la convention nationale, du 10 thermidor, l'an second de la république.

» La convention nationale, sur la proposition d'un » membre, décrète que Prospère Sijas est mis hors de » la loi, et que sa femme sera mise en état d'arrestation ».

Ordonne que le présent jugement sera, à la diligence de l'accusateur public, mis à exécution sur la place de la révolution de cette ville, publié, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république; déclare les biens des 35 conspirateurs ci-dessus nommés, acquis à la république, aux termes de l'art. 2 du titre 2 de la loi du 10 mars 1793, dont il a été fait lecture, lequel est ainsi conçu : » Les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort, sont acquis à la république, et ils sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfans, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs «.

Fait et jugé en l'audience publique, lesdits jours et an que dessus, par les président et juges susnommés, qui ont signé la minute du présent jugement avec le greffier.

Signé SCELLIER, vice-président.
VOLFF, commis-greffier.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS, il est ordonné à tous huissier, sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution, aux commandans et officiers de la force publique, de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis, et aux commissaires du pouvoir exécutif d'y tenir la main; en foi de quoi le présent jugement a été signé par le président du tribunal et par le greffier.

Signé SCELLIER, vice-président.
Et VOLFF, commis-greffier.

De l'Imprimerie du tribunal révolutionnaire, enclos du Temple, N°. 37.